

Procès-Verbal - Séance du 18 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :
13 novembre 2014

Nombre de membres:

en exercice : 19
présents : 17
procurations : 2
votants : 19

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M LE BRUN, 5^{ème} adjoint, M. POUESSEL, Mme LE SAUTER-LE BEL, M. BROGARD, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, M. OUTIN, M. KERVICHE, Mme GUERRET, M. CASTILLON, Mme TREGOUET conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme GRU qui donne pouvoir à M. GICQUELLO
M. LEMBELEMBE qui donne pouvoir à M. GUILLEMOT

Secrétaire de séance: M. Vincent POUESSEL a été élu secrétaire de séance

◆ 2014 – 11 – 01 – Subvention exceptionnelle à l'UCAM

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 400 € à l'UCAM pour l'organisation du marché de Noël (location de barnums au comité des fêtes de Lizio).

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 11 – 01 :

Néant

◆ 2014 – 11 – 02 – Subvention exceptionnelle à l'association des Amis de la Madeleine

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des amis de la Madeleine pour l'organisation, à l'occasion des fêtes de Noël, d'un son et lumière le 19 décembre 2014.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 11 – 02 :

Néant

◆ 2014 – 11 – 03 – Subvention exceptionnelle au comité départemental du Morbihan des Médailleurs Jeunesse et Sports

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 € au titre de partenaire associé.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 11 – 03 :

Néant

◆ 2014 – 11 – 04 – Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 14 octobre, de reporter à celle de novembre la décision concernant la taxe d'aménagement et notamment ses exonérations.

Il précise que, pour être applicable au 1^{er} janvier 2015, la délibération doit être prise avant le 30 novembre 2014.

Les commissions urbanisme et finances se sont réunies et ont fait des propositions.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le taux et ces possibilités de nouvelles exonérations.

Après examen des propositions de la commission d'urbanisme et de la commission des finances, après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de conserver le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer en application de l'article L 331-9 les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat ou d'un prêt à taux 0%
- d'exonérer les abris de jardin soumis à une autorisation d'urbanisme
- d'exonérer les locaux à usage industriel et artisanal
- d'exonérer les immeubles classés et inscrits sur la liste des monuments historiques.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 11 – 04 :

Néant

◆ 2014 – 11 – 05 – Réserve Communale de Sécurité Civile : création

Monsieur le Maire expose que le Plan Communal de Sauvegarde est presque terminé. Ce document obligatoire pour les communes ayant un PPRI (Plan de Protection des Risques Inondations) permettra de mieux définir les procédures liées aux intempéries et notamment aux inondations.

Sous réserve de dernières validations, le PCS de Malestroit pourrait être soumis au vote du conseil municipal en décembre prochain ou en début d'année 2015.

Indépendamment, mais cependant en lien direct, la commune a la possibilité de créer une réserve communale de sécurité civile.

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, souligne que l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

La loi offre la possibilité aux communes de créer une "réserve communales de sécurité civile" fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ de compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. Son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

En dehors des situations de crise, le Maire peut également activer la réserve communale de sécurité civile lors de manifestations diverses de grande ampleur organisées ou soutenues par la commune comme cela a été le cas à plusieurs reprises pendant l'été avec des bénévoles que l'on peut considérer comme l'embryon de cette réserve communale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer une réserve communale de sécurité civile chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- D'appui logistique et de rétablissement des activités

Le Maire pourra également activer la réserve communale de sécurité civile lors de manifestations diverses de grande ampleur organisées ou soutenues par la commune.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 11 – 05 :

Michelle Le Sauter-Le Bel a confirmé l'importance de cadre ces solidarités.

Bruno Gicquello a rappelé l'efficacité des bénévoles lors des grandes manifestations estivales (Pont du Rock, Tro Breiz, anniversaire du Cercle et du Bagad).

Il a précisé que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet d'une signature officielle par le Préfet et que les engagements des bénévoles dans la réserve communale de sécurité civile seront signés également lors de la même cérémonie.

Il a précisé que le PCS de Malestroit est cité régulièrement par le Préfet comme un exemple à suivre.

◆ **2014 – 11 – 06 – Services E-Mégalis :** avenant à la convention et nouvelle convention

Monsieur le Maire rappelle qu'il a transmis une note sur la proposition d'avenant à passer entre la commune de Malestroit et Mégalis Bretagne dans le cadre de la transmission électronique des actes de l'administration communale au contrôle de légalité de la Préfecture du Morbihan et de la nouvelle convention à signer pour l'accès à de nouveaux services de dématérialisation et de télétransmission.

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Après des précisions apportées par Carole Blanco-Hercelin, adjointe aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention concernant l'accès au bouquet de services de Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

Le Maire est également autorisé à signer un avenant à la convention signée avec E-Mégalis dans le cadre de la télétransmission des actes de l'administration communale au contrôle de légalité de la Préfecture du Morbihan.

- Commentaires et observations sur la délibération 2014 – 11 – 06 :

Néant

◆ Ouverture à toutes propositions

Embellissement et maisons fleuries

Agnès Havart a participé à la cérémonie de remise des prix de l'embellissement qui s'est déroulée à Quéven.

Elle a précisé que 2 Malestroyens, MM. Paul Camussi et Gilles Chedaleux ont été récompensés.

Elle a indiqué que la cérémonie de remise des prix pour le concours communal a été fixée au samedi 6 décembre à la Salle Jehan.

Inondations

Evelyne Guerret a attiré l'attention des élus sur l'importance de l'OPAH dans le cadre des inondations.

Bruno Gicquello a confirmé que ce point est important, notamment les aménagements intérieurs en fonction des hauteurs d'eau et doit être porté par la CCVOL qui va communiquer le cahier des charges pour une information des administrés concernés.

Jean-Marc Outin va demander des explications plus précises à l'IAV.

Bruno Gicquello a rappelé qu'une étude avait été réalisée par la CCVOL pour étudier les possibilités de diminuer l'impact des inondations à Malestroit.

Un bras de décharge avait été envisagé mais ne pourra pas être réalisé compte tenu du coût très important de sa réalisation. Par contre des améliorations ponctuelles peuvent être apportées en amont et en aval.

Jean-Marc Outin a signalé que le Syndicat d'Assainissement va étudier les travaux à effectuer sur le réseau situé à proximité de l'Oust. Le déplacement du poste de refoulement de la Daufresne est envisagé ainsi qu'une solution pour le siphon en transfert rive droite, rive gauche.

Bruno Gicquello a précisé qu'il ne fallait pas se faire d'illusion sur la réalisation du futur pont envisagé par le conseil général et qu'il valait mieux travailler sur des solutions moins coûteuses comme l'interdiction de circulation des poids lourds en transit dans Malestroit et une voie de contournement à l'ouest de Malestroit rejoignant la route de Vannes à la route de Sérent.

Nurserie Numérique

Christian Guillemot a indiqué que la nurserie numérique a obtenu le label "French Tech" en ayant été associé à Rennes. Les porteurs de projets de Malestroit et de La Gacilly bénéficieront donc des mêmes aides que ceux des métropoles choisies pour la French Tech.

Il a précisé qu'il était important pour les porteurs de projets que le Très Haut débit soit disponible à Malestroit. Le dossier avance bien pour Malestroit et La Gacilly.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.